



Fiche pratique N°13 : **E-DELIBERATION**

Une application métier au service des collectivités pour la télétransmission de leurs actes

• Le logiciel e-Délibération permet de générer des flux conformes à la norme ACTES publiée par le ministère de l'intérieur.

• Cette application gratuite est mise à la disposition des collectivités après adhésion à l'ADeP (grille des cotisations disponible sur le site de l'ADeP).

• E-Délibération permet de gagner du temps, de réduire les dépenses et de gérer les délibérations / arrêtés selon la même approche culturelle que du temps du papier.

• La vocation d'e-Délibération est de gérer les séances des assemblées délibérantes, de créer les actes (délibérations, arrêtés...), de les classer et d'effectuer l'envoi dématérialisé de ces actes.

ADeP
Rue Apollinaire
07190 GLUIRAS

Tel : 04 75 66 01 40

Courriel :
contact@adep-france.fr

Site :
www.adep-france.fr

Un ensemble essentiel : le binôme de la plateforme de télétransmission Steladep et e-Délibération

① Installer e-Délibération (en amont)

- e-Délibération est fourni sur CD (ou en téléchargement) avec un guide d'installation.
- Opérations à effectuer :
 - Le Paramétrage : type de collectivité / type d'établissement / formules sacramentelles / fonctions des élus / assemblée délibérante / liste des élus et leurs coordonnées / lieu de séance / thèmes des délibérations (1).
 - Les rubriques de la collectivité : assemblée délibérante / affectation des membres et de leurs fonctions / création des registres.

② e-Délibération en action

- Créer la séance : qui est présent, qui est président, secrétaire et rapporteur, qui est représenté.
- Dans la liste des délibérations, ajouter chaque acte. Il faut préciser le thème national et en option les thèmes communaux. Insérer le texte de la délibération par saisie directe ou en copiant/collant depuis une application bureautique. Insérer éventuellement des formules sacramentelles et gérer les exceptions (ex : le départ d'un membre en cours de séance). Enregistrer les votes exprimés.
- Il est possible de créer automatiquement dans la fenêtre propriété de la séance, l'ordre du jour, les convocations, les procurations, la note de synthèse et le procès verbal.

③ Télétransmission avec e-Délibération

- Sélectionner dans la liste des délibérations, les actes à télétransmettre au contrôle de légalité en cochant les cases.
- Cliquer sur génération des flux et envois.
- Vous recevrez l'accusé de réception de Steladep et celui de la Préfecture.
- Il est naturellement possible d'annuler un acte dès réception de l'accusé de réception de la Préfecture. L'acte est alors renuméroté et prêt à être à nouveau envoyé.

④ Les avantages d'e-Deliberation

- L'ergonomie et la méthode de travail sont conformes aux repères et habitudes de fonctionnement des élus et des personnels.
- Les convocations, ordre du jour, procurations, procès-verbaux sont automatisés (format papier et courriel)
- Les délibérations à télétransmettre sont sélectionnées manuellement à partir de la vue de la séance. La mise en forme des actes au format PDF et la fabrication des fichiers XML sont alors générées automatiquement par l'application qui télétransmet l'ensemble sous forme de fichier compressé via le tiers de télétransmission **Steladep** vers le serveur du ministère.
- La numérotation des actes annulés est systématiquement gérée. Cette nouvelle numérotation vous permet de télétransmettre à nouveau.

(1) Attention : le pré-paramétrage inclus dans l'application n'est pas nécessairement celui de votre Préfecture.